

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 23 Mai 2019

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 17 mai 2019

Aujourd'hui vingt-trois mai deux mille dix-neuf,

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, à la Salle des Assemblées, à vingt heures trente après les convocations voulues par la loi sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président (**Bayeux**) – M. Jean-Marc DELORME – M. Jean-Luc HAMON – M. Loïc JAMIN – M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

Mme Yvette JEANNE (**Agy**) – M. Patrick JARDIN (**Arromanches-les-Bains**) – M. Denis ENEE (**Barbeville**) – Mme Céline CADET – Mme Béatrice COSTE – M. Patrick CREVEL – Mme Christine DELECROIX – Melle Françoise JEAN-PIERRE – M. David LEMARESQUIER – Mme Monique PERIAUX – Mme Lydie POULET – M. Jean-Marie SERONIE – Mme Nathalie LAFONT – M. Hugo GUILLOCHIN (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Christian FREMY (**Cussy**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jean SCHMIT (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LEGUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Nicolas GUILLOT (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – Mme Françoise MARIE (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Mer**) – M. Eric FOUCHER – Mme Nelly RAFFIN – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Cédric CAHU – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Philippe LAULHE (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Chantal ROVARC'H (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – Mme Marie-Madeleine THOMAS (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Philippe BOUILLON (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) – M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) donne pouvoir à Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Daniel SIMEON (**Saint-Martin-des-Entrées**) donne pouvoir à M. Benoît DEMOULINS (**Vaux sur Aure**) – M. Christophe BREIGEAT (**Tracy-sur-Mer**) donne pouvoir à M. Patrick JARDIN (**Arromanches-les-Bains**).

Absents excusés : M. Michel LETOUZEY (**Arganchy**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) – M. Patrice FOLLIOT (**Manvieux**).

Absents : M. Jean LEPAULMIER – M. Serge MICHELINI – Mme Michèle MOUCHEL – M. Justin BRIANE – Mme Carine BION-HETET – Mme Adélaïde LIEVENS (**Bayeux**) – M. Serge MARTIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Christophe LE MONNIER (**Magny-en-Bessin**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Gérard MANACH (**Subles**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**).

Secrétaire de séance : M. Jacky FAUVEL

Secrétaires auxiliaires : M. Alain QUONIAM et M. Erwan GOUEDARD

Le compte rendu du conseil du 4 avril 2019 a été adopté.

N° 01

OBJET : Travaux – Groupement de commandes pour les travaux de réhabilitation de réseaux Eau Potable et Assainissement des Eaux Usées, Eaux Pluviales de l'ensemble bâti composé de la salle des fêtes, de l'école, de la Mairie et de 2 Logements à Longues-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour les travaux de réhabilitation de réseaux Eau Potable et Assainissement des Eaux Usées, Eaux Pluviales de l'ensemble bâti composé de la salle des fêtes, de l'école, de la Mairie et de 2 Logements à Longues sur Mer ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 02

OBJET : Travaux – Avenants au marché « Construction de la piscine intercommunale, centre aquatique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur Jean-Marie SERONIE s'étant abstenu, **décide** :

- **D'approuver** les avenants présentés dans le corps de la délibération relatifs au marché de construction de la piscine intercommunale de Bayeux ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment lesdits avenants.

N° 03

OBJET : Enseignement – Prise en charge de la tarification des transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la prise en charge par la collectivité de la participation de 20 € par enfant demandée aux familles par la Région afin de bénéficier des transports scolaires ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

OBJET : Enseignement – Convention de partenariat "Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité" avec l'académie de Caen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le modèle de convention entre la Communauté de communes et le Ministère de l'Education Nationale, joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 05

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Adoption des conditions générales de vente, du règlement intérieur et du plan d'organisation des secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** le règlement intérieur joint en annexe ;
- **D'adopter** les conditions générales de vente jointes en annexe ;
- **D'adopter** le plan d'organisation des secours joint en annexe ;
- **D'approuver** la grille tarifaire jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

OBJET : Eau potable – Travaux – Marché relatif au renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de la rue de la Résistance à Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'attribuer** le marché relatif au renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de la rue de la Résistance à Bayeux conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché.

N° 07

OBJET : Assainissement – Avenant à la Convention d'épandage agricole des boues de l'unité de traitement des eaux usées de Tracy-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant à la convention joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 08

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Avenant à la convention de rétrocession du lotissement « Résidence Les Violettes » à Monceaux-en-Bessin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant à la convention de rétrocession des voies et des espaces communs du lotissement « Résidence des Violettes », joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 09

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Rétrocession à Bayeux Intercom d'ouvrages d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie concernant le lotissement « Square des Bouvreuils » à SOMMERVIEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession des ouvrages d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie du lotissement « Square des Bouvreuils » dans le domaine public de la commune de Sommervieu conformément aux dispositions figurant dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié à intervenir lequel sera reçu par Maître GARNIER, notaire à Bayeux.

N° 10

OBJET : GEMAPI – Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents – Désignation d'un délégué Bayeux Intercom en remplacement de Monsieur BLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De désigner** Monsieur Nicolas NEDELEC comme nouveau délégué titulaire au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents afin de représenter Bayeux Intercom.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 11

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Bilan de la concertation et arrêt du Projet du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De tirer** le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **D'arrêter** le projet de RLPi tel qu'il est annexé à la présente délibération.

N° 12

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre de l'O.P.A.H Bayeux Intercom, une participation financière pour les opérations citées ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A M et Mme BOISSEE Daniel, pour l'opération sise à JUAYE MONDAYE, Hameau de la Sénaudière concernant des travaux d'économie d'énergie (pompe à chaleur, radiateurs) pour un montant de 17 110 € HT ;
 - à M TOMASINI Gilles, pour l'opération sise à BAYEUX, 12 Rue de la Princesse Elgyve concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation thermique par l'extérieur, isolation des rampants et changement de 2 fenêtres) pour un montant de 31 901 € HT ;
 - à M. LE ROSSIGNOL David, pour l'opération sise à VAUX SUR SEULLES, 10 Le Vieux Fourneau concernant des travaux d'économie d'énergie (réhabilitation complète du logement) pour un montant de 119 652 € HT ;
 - à M BOSSALINI Jean-François, pour l'opération sise à CONDÉ SUR SEULLES, Le Perrey concernant des travaux d'économie d'énergie (mise en place d'une pompe à chaleur) pour un montant de 11 874 € HT ;
 - à Mme THOMINES MORA Yvanine, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN HUPPAIN, 4 Rue des Chantiers concernant des travaux d'économie d'énergie (menuiseries, isolation, vmc et plancher chauffant) pour un montant de 49 212 € HT ;
 - à Mme BLAIE Claudine, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN HUPPAIN, 14 Rue Chanoine Bernard concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation, changement menuiserie et vmc) pour un montant de 24 346 € HT ;
 - o **409 € au titre d'aide à l'autonomie répartis comme suit:**

- 409 € à Mme TOURAILLE Marie-Françoise, pour l'opération sise à BAYEUX, 43 Rue des Bouchers concernant des travaux permettant l'autonomie (adaptation de la salle de bain) pour un montant de 8 182 € HT ;
- **2500 € au titre de logement très dégradé :**
 - à M LE ROSSIGNOL David pour l'opération sise à VAUX SUR SEULLES, 10 Le Vieux Fourneau concernant des travaux de réhabilitation d'un logement dégradé (réhabilitation complète du logement) pour un montant de 119 652€ ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 13

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de postes tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 14

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs non permanents – PEC – Inclusion numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Madame Nelly RAFFIN s'étant abstenue, **décide** :

- **D'approuver** la création du contrat tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le ou les contrats PEC tels que décrits dans le corps de la délibération.

N° 15

OBJET : Ressources Humaines – Renouvellement du principe de recours à des emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le recours à des emplois non permanents pour un an, en raison des motifs indiqués dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés de recrutements.

N° 16

OBJET : Ressources Humaines – Mise à jour annuelle du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les suppressions de postes telles qu'indiquées dans la délibération et dans le tableau joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 17

OBJET : Ressources Humaines – Accroissement du nombre de Titres Restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'attribution de 18 titres restaurant par mois aux agents intercommunaux (pour un temps complet) et dans les conditions exposées dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 18

OBJET : Ressources Humaines – Indication du taux réglementaire des Indemnités kilométriques et revalorisation des frais de mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'indemnisation des agents tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 19

OBJET : Ressources Humaines – Indemnités horaires pour travail du dimanche et des jours fériés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement d'une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés aux agents de la Médiathèque et du Centre Aquatique Intercommunal tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 20

OBJET : Ressources Humaines – Avenant de prolongation à la convention conclue avec l'Association Intermédiaire du Bessin (AIB).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le principe de prolongation de la convention actuelle selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 21

OBJET : Ressources Humaines – Convention d'adhésion au CMAIC – Service de santé au travail inter-entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention d'adhésion CMAIC ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 22

OBJET : Médiathèque Intercommunale – Convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados jointe en annexe;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 23

OBJET : Motion contre la fermeture de la sucrerie Saint-Louis Sucre à Cagny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la motion contre la fermeture de la sucrerie Saint-Louis Sucre à Cagny ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 31 mai 2019

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT